

**PROCÈS-VERBAL
de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse de la Culture
tenue le 31 mars 2025, à 18h30
en mode virtuel**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

La présidente de la Caisse de la Culture, madame Geneviève Côté, ouvre l'assemblée générale annuelle et remercie les gens présents en mode virtuel, soit les membres et les membres honoraires.

La présidente du conseil d'administration agira comme présidente d'assemblée.

Outre la directrice générale Marie-Christine Cojocar, elle présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou en soutien technique.

- Marc Grégoire, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Madeleine Séguin, adjointe à la direction générale ;
- David Lavoie, président du comité Coop/FADM ;
- Nadia Drouin, présidente du comité de mise en candidatures ;
- Nathalie Brisebois, conseillère, communication et vie associative;
- Chantal Déry, conseillère principale;
- Ayda, chef d'équipe-service aux membres ;
- Mamadou, agent-conseil-expérience membre/client et soutien technique.

Ces personnes assisteront la présidente afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements. Elles verront notamment à faire part des questions, commentaires et propositions.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées par la présidente.

Ces modalités portent notamment sur :

- le déroulement de l'assemblée;
- les votes en direct, et
- les interactions entre nous.

Précisions importantes sur les membres

La présidente rappelle que dans le cadre des assemblées générales des caisses, seul un membre de plein droit de la caisse, admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes:

- faire partie du ou des groupes décrits dans nos statuts ;
- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société ;
- être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Puisque cette assemblée est tenue à distance, la présidente poursuit en mentionnant qu'il faudra procéder à la nomination de 2 personnes scrutatrices. Elle recommande madame Nathalie Brisebois, adjointe à la direction générale ainsi que madame Chantal Déry, conseillère principale.

La présidente demande aux membres, qui propose et qui appuie l'adoption de la recommandation.

Proposé par : (retiré)

Appuyé par : (retiré)

La proposition de nommer mesdames Nathalie Brisebois et Chantal Déry comme scrutatrices est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La présidente prend la parole et désire proposer l'ordre du jour. Au bénéfice de tous les membres, elle demande au secrétaire du conseil d'administration, Marc Grégoire, de nous présenter l'ordre du jour de l'assemblée.

Le secrétaire, Marc Grégoire, fait la lecture de l'ordre du jour.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

VERSION AMENDÉE LE 27 MARS 2025



Ordre du jour

Assemblée générale annuelle du 31 mars 2025

18h30

Tenue par webconférence

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue de la présidence de la Caisse
- 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 3 avril 2024

3. Retour sur l'année 2024

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

5.2.3. Présentation des personnes candidates

5.2.4. Élection par votation
(vote en différé)

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente demande aux membres, qui propose et qui appuie l'adoption de l'ordre du jour.

Proposé par : (retiré)

Appuyé par : (retiré)

La proposition de l'ordre du jour est adoptée.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024

La présidente informe les membres que nous devons procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au printemps 2024.

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé. Nous sommes ainsi prêts à en faire l'adoption.

La présidente demande aux membres, qui propose et qui appuie l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2024.

Proposé par : (retiré)

Appuyé par : (retiré)

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 est adoptée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Avant de présenter le rapport du conseil d'administration, la présidente désire présenter les 13 membres du conseil d'administration qui représentent les intérêts des membres et clients dans le cadre de leur fonction :

Amy Blackmore, **vice-présidente**, Anne-Flore de Rochambeau, Gabriel De Santis-Caron, Nadia Drouin, Marc Grégoire, **secrétaire**, Lina Kachani*(groupe universel), Jean-Philippe Lagueux*(groupe universel), Michel Laperrière*(groupe UDA), David Lavoie, Jacques L'Heureux* (groupe UDA), et moi-même.

* Noter que les administrateurs qui ont un astérisque à côté de leur nom sont sortants de charge.

Elle remercie ses collègues administratrices et administrateurs pour leur engagement. Également, elle tient à saluer l'engagement de deux administrateurs qui nous quittent cette année, soit Jacques l'Heureux et Michel Laperrière. Jacques est l'un de nos membres fondateurs de la Caisse de la

Culture, siège depuis plus de 30 ans et a présidé le conseil d'administration durant 21 ans. Michel est engagé depuis 25 ans sur notre conseil et différents comités. Ceux-ci deviennent officiellement membres honoraires de la Caisse.

Par la suite, la présidente présente, au nom du conseil d'administration, la revue annuelle 2024 de la Caisse de la Culture :

125 ans d'ambition

Comme le mentionnait M. Cormier, l'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord. Tout a commencé le 6 décembre 1900 avec la création de la première caisse populaire à Lévis. Depuis ce temps, nous sommes fidèles à la mission des fondateurs, Alphonse et Dorimène Desjardins, en accompagnant nos membres et clients dans leur autonomie financière. Et nous continuerons de le faire!

C'est donc avec fierté que nous soulignons nos 125 ans d'expertise, de présence et de performance au service de nos membres et clients. Depuis toutes ces années, Desjardins contribue à la prospérité des personnes et des collectivités. Nous aidons les gens à réaliser leurs ambitions en répondant à leurs divers besoins financiers et d'assurance, que ce soit pour leurs affaires personnelles ou celles de leur entreprise.

Au fil du temps, Desjardins a évolué aux côtés de ses membres, de ses clients et de la société, devenant une institution financière d'envergure, un assureur d'importance au Canada et même l'une des coopératives financières les plus solides au monde.

C'est une grande fierté de constater la façon dont le Mouvement s'inscrit dans la longévité avec pertinence et solidité, toujours en restant à l'écoute de ses membres et clients.

2024 aura été une année marquée par une intensification des défis auxquels nous devons répondre collectivement. Dans un contexte de volatilité économique, de révolutions technologiques, d'événements météorologiques extrêmes, de tensions géopolitiques et de bouleversements sociaux, le Mouvement Desjardins s'est affirmé, une fois de plus, comme un pilier de stabilité pour ses membres et ses clients. Et votre caisse a joué un rôle de premier plan pour vous accompagner et répondre de manière proactive à vos besoins dans ce monde en mutation.

Des solutions numériques innovantes

Desjardins s'est engagé à fournir à ses membres et à ses clients des solutions numériques innovantes pour faciliter leur quotidien.

Cette année, vous avez fait la connaissance d'Alvie, notre assistante virtuelle. Cette nouvelle alliée vous propose des astuces et vous accompagne dans votre autonomie financière. Alvie aide les membres à mieux comprendre leur situation et à faire des choix éclairés pour qu'ils aient davantage confiance en leur capacité à gérer leurs finances.

Des actions concrètes pour le développement durable

Comme institution financière coopérative ancrée dans son milieu, la caisse joue un rôle déterminant dans la concrétisation et la cohérence de l'engagement du Mouvement à concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans la gouvernance et la gestion des activités de toutes ses composantes.

Votre caisse n'agit pas seule. En 2024, 100 % des CA des caisses ont formellement attesté que des actions favorisant le développement durable et la finance responsable étaient menées!

Mot de la présidente

Voici quelques mots que me suscite le contexte actuel.

« Le temps ne respecte pas ce qui se fait sans lui. »

Cette citation de l'écrivain Paul Morand m'inspire quand je tente d'expliquer une des problématiques en culture... Si on ne laisse pas aux artistes, aux créatrices, aux artisans, le temps nécessaire à la maturation de leurs œuvres, ça ne favorise pas le développement des signatures artistiques, l'unicité si nécessaire, ni l'émergence d'œuvres d'impact.

Si on n'offre pas de soutien permanent aux artistes et aux structures qui les entourent et qu'on les contraint au financement par projet, on conditionne leur rythme de création et de production, on se prive des bénéfices de la recherche fondamentale, on contribue à l'engorgement des réseaux de diffusion et, possiblement, à la dévalorisation de l'objet d'art qu'il soit visuel, scénique, audio...

Ces constats qui nous paraissent si évidents n'ont hélas pas encore trouvé écho chez les gouvernements dont les choix successifs ont mené à la triste situation actuelle. Les temps sont durs. Le secteur culturel a un grand vent de face et maintenir le cap sur l'excellence, sur l'innovation, sur le sensible est un vrai tour de force dans ce contexte.

La solidarité dont font preuve tous les acteurs et toutes les actrices du milieu culturel est vraiment belle à voir. Très inspirante. Cette solidarité, elle est aussi au cœur des valeurs et des actions de la Caisse de la Culture. En effet, depuis 30 ans, elle nous soutient et elle nous accompagne beau temps, mauvais temps.

Depuis 30 ans, elle s'organise pour nous donner le temps de créer, de nous développer, de déployer nos visions. Elle met en œuvre toute son efficacité et sa connaissance de nos réalités pour que tous ceux et celles qui créent ou soutiennent les créatrices et créateurs, puissent se consacrer pleinement à leur pratique, puissent contribuer au développement des arts et puissent nourrir la vitalité de la culture d'ici. Notre culture, notre âme.

On le sait, la Caisse de la Culture répond depuis toujours à nos besoins particuliers. On le sait, elle est la seule institution financière à accompagner et à propulser une si large proportion de travailleuses et de travailleurs autonomes. Et loin de se reposer sur ses lauriers, elle s'adapte en permanence aux changements socioéconomiques pour rester pertinente et remplir sa mission. Elle est à l'écoute de ses membres et de son milieu.

Forte de cette écoute, la Caisse a élargi ses activités en 2024 avec une offre spécialisée en productions audiovisuelles afin de donner accès à ses membres producteurs à un nouveau partenaire financier pour mener à terme leurs projets audacieux. Une nouvelle façon pour la Caisse de la Culture de démontrer sa foi dans notre culture, d'accompagner là où les besoins se font sentir, de confirmer sa raison d'être première... être là pour la culture.

C'est une des nombreuses raisons pour lesquelles je suis si fière d'en être la présidente depuis 2019 et de rendre compte de notre travail au conseil. Nous éprouvons une immense fierté à appuyer l'équipe de Marie-Christine Cojocar, notre dynamique directrice générale, et nous les remercions chaleureusement pour leur engagement sans faille.

Alors que nous revenons sur cette année challengeante et que nous envisageons la prochaine, rappelons-nous que le temps est un allié précieux. En offrant au milieu le temps et le soutien nécessaires, nous permettons à la culture de s'épanouir et de continuer à enrichir nos vies. La Caisse de la Culture incarne cette vision et, ensemble, nous continuerons à bâtir un avenir où l'art et la créativité peuvent exister et prospérer.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente enchaîne maintenant avec la présentation du rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code de déontologie.

3.3 Rapport financier

Nous sommes maintenant rendus à la présentation des faits saillants du rapport annuel de la Caisse.

Présentation d'une capsule vidéo, portant sur les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Cette vidéo est suivie d'un court message de Marie-Christine Cojocar, notre directrice générale. La directrice générale remercie sincèrement tous les membres pour leur fidélité et leur confiance et pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui ont choisi la Caisse de la Culture en 2024. Elle tient également à remercier et souligner le travail professionnel et engagé de toute l'équipe de passionnés qui accompagnent les membres au quotidien tant pour leurs besoins particuliers qu'entreprises. Finalement elle souhaite aussi remercier la présidente Geneviève Côté pour son implication, son dynamisme et son soutien ainsi que tout le Conseil d'administration pour leur engagement et leur appui.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente invite maintenant le président du comité coopération et FADM, David Lavoie, à faire rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Bonjour chers membres,

À titre de président du comité coopération et Fonds d'aide au développement du milieu, je suis heureux d'être parmi vous ce soir.

En premier lieu, je désire saluer les autres membres du comité, Amy Blackmore et Anne-Flore de Rochambeau. Je profite de cette tribune pour les remercier pour leur implication et collaboration sur ce comité.

Somme totale investie dans le milieu PT1

Grâce au Fonds d'aide au développement du milieu et aux dons et commandites, la Caisse de la Culture appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions dans la réalisation de projets structurants pour le milieu culturel.

En 2024, comme vous pouvez le voir à l'écran, nous sommes fiers d'avoir remis un montant total de 569 619 \$ pour soutenir des initiatives porteuses.

De ce montant, 161 026 \$ proviennent du Fonds d'aide au développement du milieu et 408 593 \$ proviennent du budget dons et commandites.

Depuis les 16 dernières années, c'est donc un total de près de 5 M\$ que nous avons redistribué au milieu culturel et en choisissant la Caisse de la Culture, vous participez collectivement à cet impact. Merci à tous nos membres.

Montants investis dans le milieu culturel par le biais du FADM

La norme du Fonds d'aide au développement du milieu exige que nous présentions à l'assemblée la répartition des sommes en provenance du FADM.

À l'écran, vous voyez donc des investissements de 161 026\$ réalisés en 2024, présentés par grands-livres comptables afin d'assurer la concordance avec les états financiers consolidés du Mouvement. Sachez toutefois que ces sommes sont redistribuées en totalité dans des projets culturels, correspondant aux priorités d'investissement qui guident nos décisions quant aux projets que nous appuyons.

À titre informatif, au 31 décembre 2024, les fonds disponibles au Fonds d'aide au développement du milieu sont de 240 128\$.

Priorités d'investissement

En 2021, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un Plan d'engagement et de proximité. Ce plan d'engagement contient des priorités d'investissement spécifiques à notre caisse et qui représentent des défis ou enjeux du milieu culturel. Ce sont ces priorités qui orientent la façon dont nous distribuons nos appuis financiers au milieu.

En 2022, à la suite d'une consultation des membres, ces priorités ont été révisées. Vous pouvez les voir à l'écran :

- 1. La relève*
- 2. Le développement professionnel et entrepreneurial et l'innovation*
- 3. La diversité*
- 4. La médiation culturelle et le développement des publics*
- 5. Les bourses et prix de reconnaissance aux artistes et artisans*
- 6. Le développement durable dans le milieu culturel*
- 7. Les œuvres humanitaires pour le milieu culturel*

Une consultation se tiendra à l'automne 2025 à la suite de laquelle les priorités d'investissement pourraient être ajustées.

Je vous rappelle aussi que la Caisse possède une politique d'investissement, disponible sur notre site Internet. Cette politique favorise la transparence avec les membres en plus de faciliter la communication sur les projets attendus et admissibles.

Aperçu de nos implications dans le milieu culturel

Comme mentionné plus tôt, 110 organismes de notre milieu ont été soutenus par la Caisse dans la dernière année, pour des projets en phase avec nos priorités d'investissement. En voici quelques exemples :

- La Caisse a remis 72 000\$ en prix et en bourses destinés à la relève et à l'excellence artistique, toutes disciplines confondues;*
- Nous avons appuyé plusieurs colloques et parcours de formation favorisant le développement professionnel et entrepreneurial en collaboration avec notamment, La Piscine, RIDEAU, le BCTQ (bureau du cinéma et de la télévision), Cinémania;*
- Nous avons été partenaires de différentes initiatives touchant à l'équité, la diversité et l'inclusion dans le milieu culturel, notamment dans le cadre de FIFA connexion du Festival des films sur l'Art;*
- Nous avons appuyé plusieurs projets de médiation culturelle et de développement des publics;*
- Du côté du développement durable dans le milieu culturel, nous poursuivons notre partenariat avec le Conseil des arts de Montréal dans le cadre du programme d'accompagnement d'organismes culturels désirant utiliser les outils Creative Green Canada pour faciliter leur transition écoresponsable et la décarbonisation de leurs activités. Au cours de la dernière année, 30 organismes ont profité du programme et 30 organismes en profiteront cette année;*
- En ce qui concerne notre priorité Œuvres humanitaires pour le milieu culturel, nous avons poursuivi notre appui annuel à la Fondation des artistes;*
- Finalement, la Caisse a poursuivi sa mission d'éducation financière en offrant plus de 30 rencontres-ateliers, soit sur les finances personnelles des travailleurs autonomes ou soit en soutien aux différents besoins des entrepreneurs.*

La liste complète des organismes soutenus est disponible sur demande à la Caisse.

Autres leviers financiers

Au cours de la dernière année, certains de nos membres ont pu bénéficier d'appuis provenant d'autres leviers financiers :

- Le Créavenir (Atelier Unisham)
 - Le Fonds C (Mutek, Hit Film, La société des Arts technologiques)
 - Le Fonds du Grand Mouvement (L'école Nationale de l'Humour)
- pour un grand total de 435 000\$

Voici ce qui conclut ce bilan de l'engagement de la Caisse envers son milieu. Merci pour votre écoute!

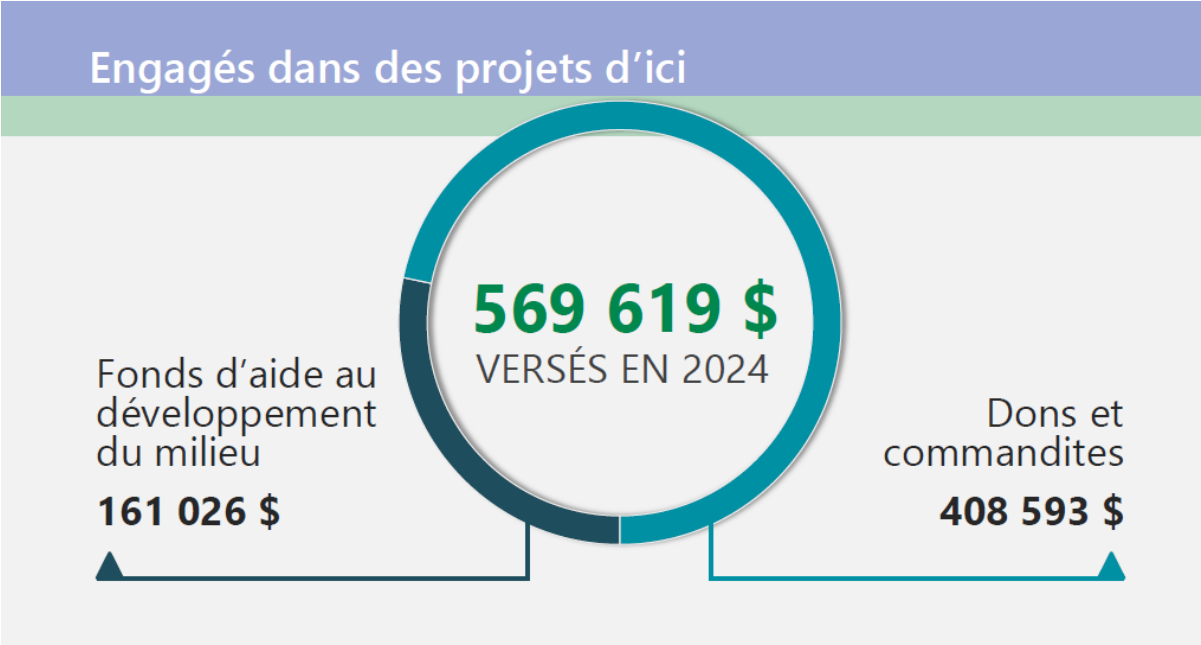
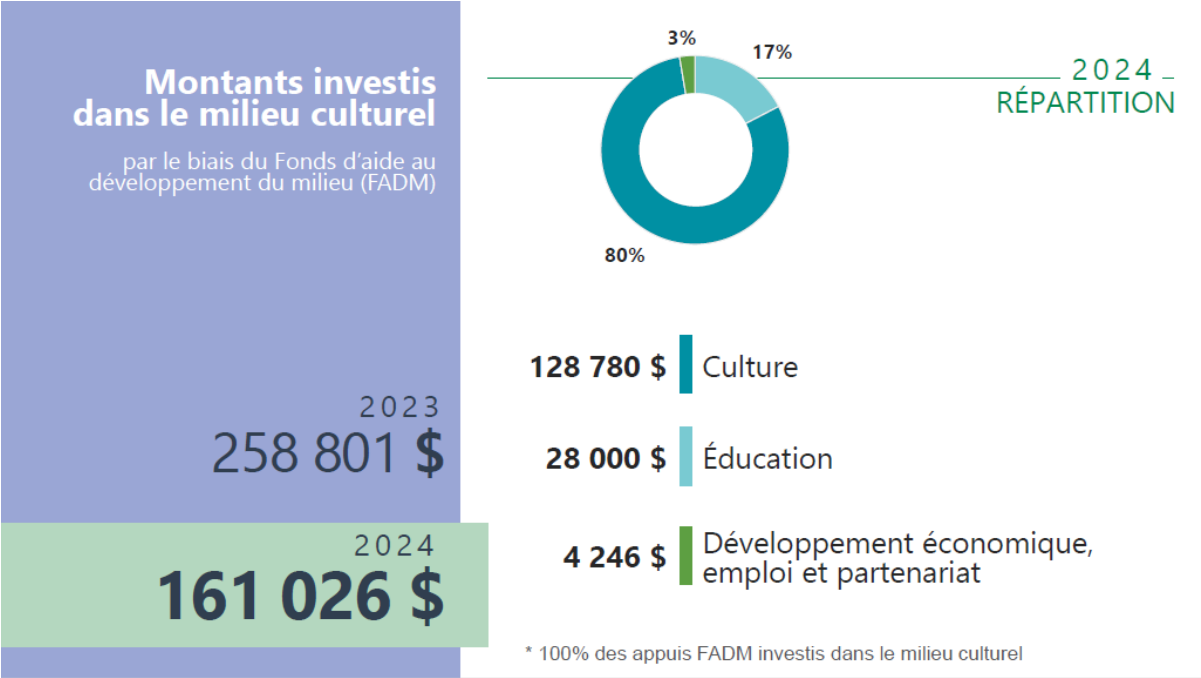


Tableau affectation FADM

Voici maintenant les variations du Fonds d'aide au développement du milieu, ainsi que son solde au 31 décembre 2024.



Aperçu de nos implications dans le milieu culturel

110
organismes
soutenus

72 000 \$
distribués
en prix et
bourses

30 ateliers pour :
| Finances
personnelles
| Entrepreneurs

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La parole est aux membres. La présidente les invite à poser des questions à l'aide de la boîte de dialogue.

5. PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé) :

Présentation du scénario de répartition des excédents annuels, recommandé par le conseil d'administration et par la directrice générale, madame Marie-Christine Cojocar. Précision par la présidente que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		
		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		3 506
Virements réglementaires et autres ajustements		2 950
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	2 627	
• Autres éléments du résultat	197	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	126	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0	
Solde des excédents à répartir		6 456
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(872)
• Ristourne	(953)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	222	
• Affectation au FADM	(141)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(5 583)
Solde des excédents à répartir		0

FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

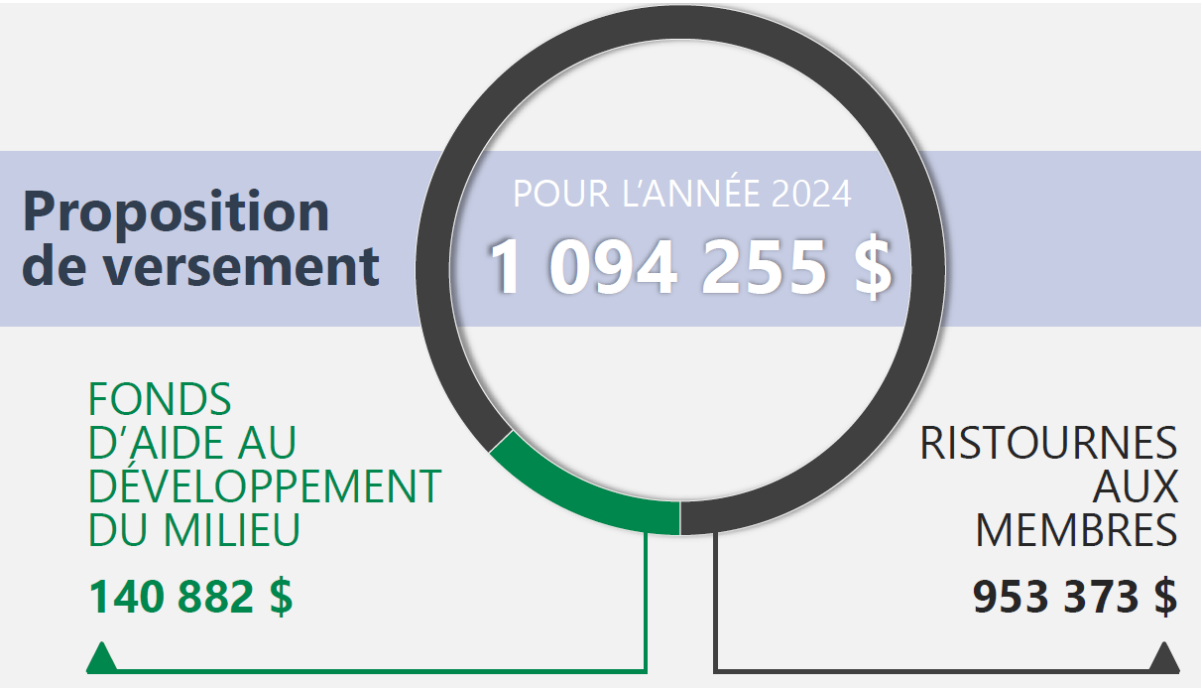
1

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

La présidente mentionne aux membres que cette proposition recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir et qu'elle les informera plus tard quant aux précisions sur la façon de voter au cours des 4 prochains jours.

Proposition de versement pour l'année 2024

Présentation du scénario de versement de ristournes, provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes par la directrice générale, Marie-Christine Cojocar.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes	0,58 \$	157
Épargne et placements		115
Fonds		42
Prêts et marges de crédit		341
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	101
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	74
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	108
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	15
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		953

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

La présidente demande aux membres, qui propose et qui appuie la recommandation de partage des excédents annuels.

Proposé par : (retiré)
Appuyé par : (retiré)

La proposition de la recommandation de partage des excédents annuels est adoptée

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

La présidente poursuit et informe les membres du moment venu de la nomination des officiers pour la période d'élection, soit le poste de président et le secrétaire d'élection. La présidente se nomme elle-même présidente d'élection, tel que le prévoit notre Règlement intérieur caisse et nomme Marc Grégoire comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Rappel de la démarche du profil collectif enrichi

La présidente prend la parole et invite Nadia Drouin, présidente du comité de mise en candidature. Celle-ci rappelle la démarche du profil collectif enrichi et présente le rapport que voici :

Profil collectif enrichi – Critères recherchés en 2025		
COMPÉTENCES - Fine connaissance du milieu culturel, de ses institutions et réseaux ainsi que de l’audiovisuel et la créativité numérique ; - Compétences en coopération, en gouvernance ainsi qu’en gestion des RH.	REPRÉSENTATIVITÉ GENRES - Femmes : 2-3 - Hommes : 1-2 - Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature GROUPES D’ÂGE 18-34 ans : 2 35-49 ans : 1 50-64 ans : 1	AUTRES ÉLÉMENTS DE REPRÉSENTATIVITÉ 3 personnes représentant la diversité ethnoculturelle 3 membres artistes ou artisans du milieu ayant un statut de pigiste

Appel de candidatures A été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025	POSTES RÉSERVÉS À DES GROUPES
	GROUPE UDA 2 postes en élection 1 candidature
	GROUPE UNIVERSEL 2 postes en élection 4 candidatures

Nadia Drouin informe les membres que cette année, il y a 4 postes à combler pour 6 candidatures reçues. Deux personnes candidates ont toutefois retiré leur candidature pour les postes réservés au groupe réservé UDA (Union des artistes), après la fin de la période d’appel de candidatures qui se déroulait du 20 janvier au 9 février. Ceci porte le nombre final de candidatures éligibles à 4.

Toutes les candidatures répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

En raison des désistements après la période d’appel de candidatures, les deux postes UDA ne pourront être comblés dans le cadre de cette élection. Le conseil d’administration aura la responsabilité de combler ces postes après l’assemblée, conformément aux articles 6.3 et 6.4 du règlement intérieur de la Caisse.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

La présidente d’élection prend la parole et présente, en ordre alphabétique, les personnes candidates éligibles à la fonction d’administrateur cette année :

Pour le groupe Universel

- Frédéric Darveau (a dû quitter au dernier moment en raison d'une urgence personnelle)
- Lina Kachani
- Jean-Philippe Lagueux
- Madeleine St-Jacques

Présentation du tableau synthèse des candidatures reçues pour un poste au conseil d'administration.

La présidente d'élection explique que Frédéric Darveau a dû quitter et ne pourra se présenter, mais qu'un document en soutien à sa candidature est disponible sur le microsite de la Caisse. Elle invite chacune des autres personnes candidates à se présenter.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente reprend la parole et rappelle les précisions suivantes sur le processus de votation :

Pour l'exercice du vote en différé, je vous rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
 - ❖ Donc, même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, il leur sera possible de visionner l'assemblée.
 - ❖ Pour celles et ceux qui voudraient revoir la présentation des personnes candidates, il vous sera possible de le faire grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.
- Notez bien que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse, soit :
 - ❖ Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne ;
 - ❖ Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.
 - ❖ Pour voter, rendez-vous sur AccèsD :
 - ✓ et cliquez sur le bouton « Mon vote » ;
 - ✓ des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes;
 - ❖ vous pouvez aussi accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse;
 - ❖ et sur la page d'accueil du desjardins.com.
- Pour être habilités à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service AccèsD.
 - ❖ Si vous n'êtes pas inscrit, vous pouvez le faire en contactant la Caisse.
 - ❖ Et pourquoi utiliser Accès D? Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit. De plus, AccèsD nous permet de nous assurer que chaque membre ne pourra voter qu'une seule fois afin de respecter notre principe coopératif d' « un membre, un vote ».
- Vous avez aussi la possibilité de voter à la Caisse en utilisant notre borne de votation qui sera disponible dès demain pour deux journées.
 - ❖ Cette solution est ouverte à tous! Et a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas AccèsD.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Dès la fin de la présentation de ce soir 3 avril, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au dimanche 7 avril, à 23h59.

Précisions sur l'annonce des résultats

Jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels.

Puis dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Enfin, bien que votre conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle vous êtes invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, je dois toutefois vous informer que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle et les remercie pour leur confiance et implication. Elle poursuit en remerciant les personnes qui l'accompagnaient pour cette soirée, toute l'équipe de la Caisse de la Culture ainsi que la directrice générale, Marie-Christine Cojocar. Elle tient également à remercier les membres du conseil d'administration pour leur travail et leur engagement. En terminant, elle félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élues.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici le résultat obtenu à l'égard du scénario recommandé par le CA :

Proposition sur la répartition du partage des excédents annuels

97.89 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : *Adoptée*

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 7 avril 2025, à 10h00.